



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Convocation le 12 Avril 2021

Présents : Jean Claude FLACHAT, Jean Marc DECITRE, Marie-Josèphe SAVEL, Bernard FARA, Michel LEGRAND, Marie-Christine THOLOT, Pierre DURIEU, Elisabeth THOLOT, Bruno REY, Jean-Paul DURAND, Marion PAVLIK ;

Pouvoirs : Justine GENEST à Marion PAVLIK

Absents excusés : Sonia FAURE, Henriette MAHOMED-CASSIM

Secrétaire de séance : Marion PAVLIK

2021-024 APPEL A PROJET « UN ECLAIRAGE RAISONNE POUR DES PARCS ETOILES » - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération du conseil municipal n°2020-058 du 29 septembre 2020 la commune a déposé un dossier pour remplacer 112 luminaires pour un montant total de 102 203,07 € financé à 44% par le SIEL. Le reste à charge étant finançable à 50% par la Région via le Parc dans le cadre de l'appel à projet « Un éclairage raisonné pour des parcs étoilés ».

Cet appel à projet ayant généré un grand nombre de dépôts de dossier de la part des communes, le Parc a dû limiter sa part de financement à 15 000€ par projet retenu en 2021.

Par ailleurs, le SIEL a décidé de réévaluer sa participation à 55% dans le cadre de son plan de relance et la commune a déposé une demande de financement dans le cadre de la DSIL.

Il y a lieu par conséquent de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	102 203,07 €	SIEL (55%)	56 211,69 €
		REGION (Parc)	15 000,00 €
		DSIL	10 550,77 €
		COMMUNE (20%)	20 440,61 €
TOTAL	102 203,07 €		102 203,07 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement susvisé ;
- **CONFIRME** sa demande de financement dans le cadre de l'appel à projet « Un éclairage raisonné pour des parcs étoilés » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité des votants.

2021-025 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Lors de l'établissement du budget une somme de 1000 € a été inscrite au compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations » du chapitre de fonctionnement 77 « Produits exceptionnels ».

Cette inscription n'est pas réglementaire, les prévisions budgétaires des produits de cessions d'actifs devant être imputées au chapitre d'investissement 024 « Produits des cessions d'immobilisations ».

Afin de ne pas modifier les chapitres budgétaires ayant fait l'objet du vote du budget, il est proposé de laisser la somme de 1000 € au chapitre 77 mais de l'imputer au compte 7788 « Produits exceptionnels divers ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** la modification budgétaire suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 775 : Produits des cessions d'immob.	1 000,00 €	
R 7788 : Produits exceptionnels divers		1 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits	1 000,00 €	1 000,00 €

Adopté à l'unanimité des votants.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

2021-026 PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES

L'article L2321-2 du Code Général des Collectivités prévoit notamment l'obligation de constituer une provision lorsque le recouvrement de certaines créances est compromis malgré les démarches entreprises par le comptable public.

Le montant de la provision est constitué à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Pour 2021, une somme de 452 € a été budgétisée à cette fin au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Il y a donc lieu de délibérer pour constituer cette provision.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de constituer une provision pour dépréciation de créances d'un montant de 452 € pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

2021-027 SUBVENTION ASSOCIATION BMX VALLEE DU GIER

Le club BMX VALLEE DU GIER a déposé une demande de subvention pour participer au financement de ses activités et des charges d'entretien de ses équipements dans la mesure où 9 de ses pilotes sont domiciliés sur la commune de La Valla en Gier.

Cette charge annuelle est évaluée par le club à environ 200 € par pilote et le club sollicite une subvention à hauteur de 50% de ce coût, soit 900 € au total.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 300 € au club BMX VALLEE DU GIER.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plan de relance de St-Etienne Metropole : le dispositif mis en place prévoit un fonds d'investissement de 70 millions d'euros réparti comme suit : 7M pour les ouvrages d'arts (ponts,...) 10M de bonification de l'enveloppe voirie et 53M de subventions aux communes. Cette dernière part est plafonnée à 3 projets et 3 millions par commune.

Dans ce cadre plusieurs projets de la commune pourraient être présentés : création d'une maison des seniors, réalisation-extension de parkings. Au sujet de ce dernier point il est signalé une sous-utilisation du parking du City-Stade car celui-ci est mal indiqué depuis la départementale.

Concernant la voirie le programme 2021 prévoit un budget d'un peu plus de 100 000 € de travaux.

Séance levée à 19h00

A LA VALLA EN GIER, le 23 Avril 2021

Le Maire

Jean Claude FLACHAT